



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

31-10-2017

Une vieille idée remise au goût du jour

A l'occasion de son émission télé du 15 octobre sur TF1, Macron a avancé l'idée d'un nouveau « pacte social » que « les Echos » (propriété de la 1ère fortune de France, B. Arnault, 44,3 milliards d'euros) traduisent par ce titre « Macron veut une réforme de relations salariés-entreprises ».

Un peu d'histoire.

L'industrialisation rapide de l'Europe, des Etats-Unis au cours du XIX -ème siècle donne naissance à une nouvelle classe sociale, la classe ouvrière, dépourvue de droits, exploitée sans vergogne par le capitalisme naissant.

Face à cette exploitation sans limite révoltes et grèves se succèdent (en France 1848, Commune de Paris, grande grève à Chicago et bien d'autres) avec dans le même temps l'influence grandissante des idées de Marx et d'Engels sur la nécessité d'abolir le capitalisme (la propriété privée des moyens de production et d'échange) pour être remplacé par une société socialiste où ces moyens de production seront propriété du peuple.

Pour le capitalisme, il fallait trouver au plus vite une réponse idéologique. Des intellectuels, des hommes d'église vont en proposer une : l'association capital- travail qui atteindra sa forme la plus achevée dans l'encyclique papale « Rerum Novarum » (les Choses Nouvelles) publiée le 15 mai 1891.

D'entrée l'encyclique condamne le socialisme comme solution aux maux de la classe ouvrière dans la mesure où celui-ci propose la fin de la propriété privée (sans préciser la quelle) ce qui détruirait aussi la famille.

L'encyclique appelle à « la complémentarité entre le capital et le travail », fixe comme tâche au patron de veiller à « l'intérêt spirituel » de l'ouvrier » à lui « verser un juste salaire » (le montant n'est pas précisé) et à créer des syndicats chrétiens pour porter ces idées dans la classe ouvrière.

Tous les régimes les plus réactionnaires qui ont existé depuis ont inclus cette idée dans leur « politique sociale ». Citons l'Italie de Mussolini, le Portugal de Salazar, et la « Charte du Travail » de Pétain, promulguée le 4 octobre 1941 en pleine occupation nazie de la France. La Charte exige « l'entente entre les patrons et les ouvriers » pour « éviter la lutte de classe », interdit la grève et les syndicats. (bien que ceux-ci le soient depuis 1940).

Dans « les Echos » du 19 octobre un économiste favori des plateaux TV, N. Bezou et une philosophe J. de Funès écrivent : « L'intelligence artificielle ne tuera pas l'entreprise, c'est-à-dire **la libre association de capitaux et de personnel** pour mener à bien un projet ». Et voilà une vieille idée remise au goût du XXI ème siècle pour bloquer les luttes des salariés contre l'exploitation capitaliste qui, elle, n'a pas changée depuis qu'elle existe. Avec une hypocrisie supplémentaire celle de parler de « l'entreprise », entité neutre, alors que leurs prédécesseurs parlaient de « patrons », de propriétaires privés des moyens de production.

Ajoutons que depuis 1971 l'Europe en a fait son crédo social et que sous son égide la Confédération européenne des syndicats et Busines Europe (patronat) se réunissent régulièrement pour

faire le point sur les exigences patronales et donner des orientations à leurs adhérents pour aller dans ce sens.

L'ensemble de la société au service du capital.

C'est bien cette « transformation de la France » qu'exige le capitalisme que Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire mettent en oeuvre. Après la casse du Code du Travail, essentielle pour tenter d'affaiblir les luttes des salariés, c'est l'éducation nationale qui est en cause « tous les enfants ne peuvent pas aller à l'université » déclare le ministre de l'Education Nationale tandis qu'il veut livrer l'apprentissage au seul patronat, la casse du logement social, de la Sécurité Sociale pour ouvrir tout grand la porte aux assurances, de l'hôpital, sans parler de la poursuite des cadeaux sociaux et fiscaux au patronat.

B. Lemaire ne dit pas autre chose : « **Ce quinquennat doit nous permettre de modifier la place de l'entreprise dans la société et la place de l'Etat dans l'économie** ».

Bercy (lire le pouvoir) lance le chantier de sa future loi sur les entreprises. (Les Echos 23.10.2017).

Elle est prévue pour le printemps prochain. Elle sera préparée par six groupes de travail présidés chacun par un chef d'entreprise et un parlementaire de « la République en Marche » et des groupes de travail. (les syndicats ne seront pas représentés en tant que tels). Commentaire « des Echos » : « le futur projet de loi brasse très large et ressemble fort dans ses thématiques à la loi Macron 2 » qui n'avait pas vu le jour lorsqu'il était ministre de l'économie de Hollande.

Le patronat balise le terrain.

Sans attendre, le patronat est d'accord. Dans sa conférence de presse du 18 octobre, Gattaz déclare « **C'est l'entrepreneur qui prend les risques, donc c'est lui qui décide. Une entreprise n'appartient pas à ses salariés** ». Il est pour que les salariés donnent leur accord à leur propre exploitation, mais pas pour qu'ils mettent leur nez dans les questions qui sont leurs préoccupations premières :

salaires, emploi, conditions de travail. Il n'est pas contre l'intéressement ou la participation à condition « que cela soit possible ». Ce qui rappelle furieusement la création du million d'emplois promis en échange des 40 milliards par an que lui a versé Hollande depuis 2014.

Des syndicats favorables à cette orientation.

La CFDT, la CGC, la CFTC, viennent de signer une tribune dans le journal « le Monde » pour que soit inclus dans la future loi ce qu'ils appellent « la codétermination », un rideau de fumée qui va dans le sens voulu par le patronat et le pouvoir. S'agissant de la présence des salariés au Conseil d'Administration de l'entreprise la mise en place de ceux-ci à partir de la loi de 2013 sous Hollande est significative. Sur les 560 membres des CA du Cac 40, 52 (9%) sont des salariés.

Leur présence ne change pas la donne dans les décisions de l'entreprise. Ils ne sont que des alibis dans l'exploitation capitaliste.

Comme toujours une seule réponse à ce nouveau danger : la lutte.

La lutte quotidienne dans l'entreprise pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail pour faire reculer les exigences du capital. Il a fallu 12 jours de grève aux éboueurs de Derichebourg à Marseille pour le maintien d'une prime que leur patron voulait diminuer. La lutte politique pour en finir avec le système capitaliste qui ne connaît qu'une logique, le profit, remplacé par un régime socialiste qui mettra les richesses produites à la disposition de ses légitimes propriétaires, les seuls producteurs de richesses : les travailleurs.